

## Tir Européen / Tir pratique

le tir à la bretelle , généralités

---

pere cuteur / il y a cinq années

[le tir à la bretelle , généralités](#)

---

lagaffe / il y a cinq années

[Re: le tir à la bretelle , généralités](#)

attention !!

en Belgique , la bretelle double loop n ' est pas autorisée !

la bretelle doit être d' une pièce

sauf peut être en catégorie : armes modifiées

voir règlement sur la dsc 22 ; site urstb-f

---

p.fichaux / il y a cinq années

[Re: le tir à la bretelle , généralités](#)

Pour la D 22 la bretelle doit correspondre à celle de l'arme logique non.

---

pere cuteur / il y a cinq années

[Re: le tir à la bretelle , généralités](#)

lagaffe écrivait:

- 
- > attention !!
  - > en Belgique , la bretelle double loop n ' est pas
  - > autorisée !
  - > la bretelle doit être d' une pièce
  - >
  - > sauf peut être en catégorie : armes modifiées
  - >
  - > voir règlement sur la dsc 22 ; site urstb-f

effectivement en belgique pour les compétitions , la bretelle doit correspondre à l'arme

mais il y a sur cette vidéo , d'autres généralités toujours bonnes à prendre .

---

lagaffe / il y a cinq années

[Re: le tir à la bretelle , généralités](#)

par contre cette vidéo est valable pour le TAR français

---

## Tir Européen / Tir pratique

le tir à la bretelle , généralités

---

Vous n'avez pas le droit de publier des messages de ce type sur ce forum.

Vous n'avez pas le droit de publier des messages de ce type sur ce forum.

jpdx / il y a cinq années

[Re: le tir à la bretelle , généralités](#)

*...Et quand la bretelle double loop (Mod 1907 si US) fait partie réglementaire de l'arme, elle peut être utilisée à condition d'être fixée à l'avant ET à l'arrière de l'arme  
Et le tireur peut passer le bras dans la boucle !!!*

Vous n'avez pas le droit de publier des messages de ce type sur ce forum.

Vous n'avez pas le droit de publier des messages de ce type sur ce forum.

lagaffe / il y a cinq années

[Re: le tir à la bretelle , généralités](#)

ah zut alors , , ca je n' avais pas lu ce paragraphe concernant le 1907 !  
mea culpa !

Vous n'avez pas le droit de publier des messages de ce type sur ce forum.

Vous n'avez pas le droit de publier des messages de ce type sur ce forum.